



Communiqué de presse

Transports routiers : Un accord pour ne pas « foutre le bordel »

Communiqué du 5 octobre 2017

**Fédération Générale des
Transports et de
l'Environnement**

UNION FÉDÉRALE ROUTE

47-49 Avenue Simon Bolivar
75950 PARIS Cedex 19
Tél : 01 56 41 56 40
Fax : 01 56 41 56 60

Contacts :

Patrick BLAISE
Secrétaire Général
06.82.09.02.97

Christian COTTAZ
Secrétaire Général Adjoint
06.72.24.94.59

**Fédération Générale des
Transports CFTC**

9 rue de la Pierre Levée
75011 PARIS
Tél : 01 42 62 44 44

Contacts :

Thierry DOUINE
Président Fédéral
06.03.19.00.50

Pascal GOUMENT
Coordinateur secteur
terrestre
06.15.41.79.30

Hier, après 13 heures de négociations tendues et difficiles entre Organisations Syndicales et Organisations Professionnelles du transport routier, sous l'arbitrage des ministères du travail et des transports, la Cfdt, la CFTC et l'ensemble des partenaires sociaux ont signé un accord permettant de mettre fin aux inquiétudes légitimes des salariés en sanctuarisant l'ensemble des éléments de la rémunération conventionnelle acquis depuis de nombreuses années.

Cet accord comporte une sécurisation pour l'ensemble de la branche portant sur :

- Taux horaires conventionnels minima.
- Majorations conventionnelles pour ancienneté.
- Indemnités pour travail les dimanches et jours fériés.
- Le travail de nuit avec une indexation sur le mini hiérarchique calquée sur le modèle du transport routier de voyageurs.
- Amplitude et garantie mensuelle pour le TRM/TRV.
- Les vacances pour le TRV.
- Les coupures pour le TRV.
- Les garanties annuelles de rémunérations.
- Salaires minima garantis mensuels ou annuels.
- Le 13ème mois pour le TRV, transports de fonds et valeurs.
- L'amplitude mensuelle pour le TRM.

Par ailleurs, les partenaires sociaux prennent acte de l'engagement de l'Etat de maintenir le régime social et fiscal spécifique à la branche et par conséquent de garantir l'application de l'accord relatif aux frais de déplacement de 1974 en l'état.

Nous nous réjouissons qu'après cette journée marathon, le ministère du travail ait reconnu la spécificité du transport routier.

La Cfdt et la CFTC saluent la position des patrons des transports qui ont œuvré à l'aboutissement de cet accord par la qualité du dialogue social de cette négociation, renforçant l'image du paritarisme et de la démocratie sociale de notre secteur. En sécurisant au niveau de la branche la définition des primes et frais de déplacement comme les repas et l'hébergement, les entreprises évitent ainsi le renforcement du dumping social...

A ce jour, compte-tenu de la prise en compte de l'ensemble de nos revendications, l'Union Fédérale Route Cfdt et la FGT-CFTC appellent à suspendre l'appel à la grève programmée le 10 octobre prochain.

Un grand merci à tous les militants et salariés qui ont soutenu avec conviction nos Organisations pour aboutir à cet accord « historique ».